

Délibération CA-2018-43 du Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 5 octobre 2018

Approuvant la composition de la commission des moyens

*Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu l'arrêté n°2018-125 portant appel à candidature des membres de la commission des moyens ;
Vu les candidatures reçues ;
Vu la composition de la commission des moyens proposée au Conseil d'administration par le Président de l'Université*

Considérant que, conformément à l'article 26 des statuts susvisés : « Le conseil d'administration peut créer des commissions d'études ou des commissions techniques à caractère consultatif destinées à assister les conseils et le président de l'université dans leurs tâches respectives. La liste de ces commissions est annexée aux présents statuts. Le Règlement intérieur de l'université en détermine également les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement. »

Considérant que, conformément à la combinaison des articles 54 et 55 du règlement intérieur susvisé, « Toute intéressée et tout intéressé, pourvu qu'elle ou il soit membre de l'Université, peut présenter sa candidature auprès de la Présidente ou du Président de l'Université. (...) Le Conseil d'administration valide une liste établie à partir des candidatures reçues.

Les commissions des moyens et des statuts sont composées de 21 membres siégeant avec voix délibérative :

- *la Vice-présidente ou le Vice-président du Conseil d'administration, membre de droit ;*
- *douze représentantes ou représentants parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs ;*
- *cinq représentantes ou représentants parmi les personnels BIATSS ;*
- *trois représentantes ou représentants titulaires parmi les usagers et trois représentantes ou représentants suppléants parmi les usagers.*

Les Présidentes ou les Présidents de ces commissions sont désignés par la Présidente ou le Président de l'Université parmi les membres élus de ces commissions. Le mandat des membres de ces commissions expire en même temps que les mandats, respectivement, des représentantes et représentants des personnels et des usagers au Conseil d'administration. Il est renouvelé dans les quatre mois de la date d'élection des membres de ce conseil. »

Considérant la composition suivante proposée au Conseil d'administration par le Président de l'Université :

En qualité de représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs :

Myriam BARON
Lounès CHELGHOUM
Isabelle COLL
Jean DELBÉ
Anne-Sophie GODFROY-STRAUSS
Yamina HAMMA
Arnaud LE NY
Atef MAZIOUD
Judith MONNIER
Mohamed Lamine NAMANE
Samer MOHAMMED
Arnaud THAUVRON

En qualité de représentants des personnels administratifs (BIATSS) :

Effrossyni GREKIS
Corinne SABLJAK
Richard SOUKTANI
Sylvie VIALLEFOND
Jean-Marc PASQUIER

En qualité de représentants titulaires et suppléants des usagers :

Ezla Akue NGUEMA (titulaire) / Alexandre BERTHIER (suppléant)
Fantin LOWENSTEIN (titulaire) / Hugo LEGUILLEC (suppléant)
Mihai GUYARD (titulaire) / Lhéo VINCENT (suppléant)

En qualité de Président : Monsieur Mohamed Lamine NAMANE

ARTICLE UNIQUE : Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 5 octobre 2018 en formation plénière, approuve la composition de la commission des moyens à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés.

Fait à Créteil, le 5 octobre 2018

La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.